



COMMUNE DE NANTHEUIL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Procès-verbal de la séance du
07 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 PRESENTS : 10 VOTANTS : 15	<p>L'an Deux Mille vingt-trois, le mercredi 07 juin 2023 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de NANTHEUIL (24800), s'est réuni en session ordinaire en la Mairie sous la présidence de Madame Bernadette LAGARDE, Maire de Nantheuil.</p> <p><u>PRESENTS</u> : LAGARDE Bernadette, DOOM Matthieu, GREGOIRE Patricia, BLANCHARD Doris, MAUROUX Christian, FAVARD Anne, EYMARD Carinne, LEBRUN Serge, GOSSET Josette, CHAMINADE Yannick</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES</u> : CHIPEAUX Raphaël a donné pouvoir à FAVARD Anne, COULANGES Philippe a donné pouvoir à LAGARDE Bernadette, DOCHES Angeles a donné pouvoir à Yannick CHAMINADE, LAGARNAUDIE Cécile a donné pouvoir à DOOM Matthieu, FAYOL Jean-Marc a donné pouvoir à EYMARD Carinne</p> <p><u>ABSENT</u> : Convocation du conseil municipal : 30 mai 2023 Le quorum étant réuni, l'assemblée peut valablement délibérer. Secrétaire de séance : DOOM Matthieu</p>
--	--

Ordre du Jour :

- Approbation du Conseil Municipal en date du 09 mai 2023
- Délibération modificative budgétaire : Paiement AppliFilm. : Rénovation Energétique des bâtiments
- Délibération budgétaire : Redevance Occupation Domaine Public
- Délibération Procédure : Protection juridique. Réseaux Plus / Siemens
- Objet : Suppression délégation DOCHE Angeles
- Objet : Achat ou location d'un Camion Benne
- Délibération : Vidéo Surveillance. Point sur le site technique

4 points rajoutés à l'ordre du jour :

- Délibération : Validation du POSS Plan d'organisation de Sécurité et de Secours
- Délibération : Validation du règlement intérieur de la Base de Loisir « Plan d'eau de NANTHEUIL »
- Délibération : Prêt du local à l'entrée du Plan d'eau
- Délibération pour la tarification des interventions du service technique chez les particuliers

Objet :

- Immeuble frappé de Péril : Rue du Pégase
- Problématique de vitesse sur la route des Vallons (Voirie)
- Emploi temporaire : Mme Nathalie ACKER
- Travaux Voirie Entreprise Pijassou
- Insultes sur Réseaux Sociaux. Suite à l'Orage du 22 mai

Objet : Approbation du PV du conseil municipal du 09 mai 2023

Le procès-verbal du Conseil municipal du 09 mai 2023 est adopté à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

Délibération 2023.06.30 : Délibération Modificative budgétaire : Paiement facture Applifilm

Madame le Maire informe le CM que les films anti-chaleur ont été posés sur les parties vitrées du bâtiment scolaire. Ces travaux peuvent être intégrés à l'opération de Rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

A cet effet, il est proposé d'augmenter les crédits alloués à celle-ci de la façon suivante :

Objet de la DM : AUGMENTATION DE CREDIT ART 21312 OP 100

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATION EQUIPEMENT CHAP 21		-5 000,00		
Bâtiments publics	21351	-5 000,00		
OP : RENOV ENERG BAT SCOLAIRES		5 000,00		
Bâtiments scolaires	21312 0100	5 000,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		0,00		0,00

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE la délibération modificative indiquée ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet.

Délibération 2023.06.31 : Redevance Occupation Domaine Public

Vu le courrier de GRDF sur la redevance pour occupation du domaine public année 2023(R.O.D.P);
Considérant que la commune est éligible à la perception de la redevance pour occupation du domaine public pour les réseaux de distribution de gaz naturel.

La redevance 2023 pour la commune de NANTHEUIL s'élève à 234 €.

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer favorablement pour le versement de ladite redevance.

Un titre de recette pour cette somme au chapitre 70 article 70323

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

ACCEPTE de percevoir la somme de 234 euros correspondant à la redevance pour occupation du domaine public pour les réseaux de distribution de gaz naturel.

DIT qu'un titre de recette pour cette somme au chapitre 70 article 70323

AUTORISE Madame le Maire à signer la tous les documents relatifs à cet objet.

Délibération 2023.06.32 : Procédure : Protection juridique. Réseau Plus / Siemens

Madame le Maire rappelle que la Commune a souscrit deux contrats auprès de la société Réseau Plus pour la mise en place de deux standards téléphonique en prévision de l'arrêt des lignes RTC. Les deux contrats alliant la Commune à la SIEMENS Lease services chargé du recouvrement des mensualités de location pendant 5 années. Ces deux contrats dont le montant total TTC s'élève à 70 000 euros semble à notre sont caduques. En effet, des courriers ont été envoyés aux différents acteurs pour dénoncer une vente abusive et mensongère. Le matériel a été également renvoyé à Réseau Plus car celui-ci était inutilisable.

Madame le Maire indique que la Commune a reçu des lettres de relance pour les impayés, et qu'elle a contacté le service de Protection juridique de l'assurance AXA pour aider la Commune de sortir de cette impasse.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires pour résilier ces deux contrats

AUTORISE Madame le Maire à ester en justice afin de défendre la Commune dans cette affaire, si celle-ci devrait saisir autoriser à ester en justice si aucun accord avec la société RESEAU Plus et SIEMENS Lease n'a pu être trouvé.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet.

Objet : Suppression de la délégation de conseiller délégué de Madame DOCHE

Par délibération 2023.02.10 du 27 février 2023, le conseil municipal avait décidé d'octroyer des délégations à des conseillers municipaux avec indemnité.

Par courrier, Madame DOCHE a averti Madame le Maire qu'elle ne pouvait plus assumer son rôle de conseiller délégué.

Par conséquent, Madame le Maire propose que Monsieur CHAMINADE Yannick remplace Madame DOCHE.

Il percevra le même montant d'indemnité que Madame DOCHE percevait et ceci à compter du 01 juin 2023, conformément au tableau des indemnités.

Madame le Maire qu'elle prendra un arrêté municipal pour acter cette délégation.

Objet : Location ou Achat d'un camion benne

Madame le Maire rappelle que le camion benne IVECO Daily propriété de la Commune a été incendié par les cambrioleurs qui ont sévi sur la commune la nuit du 18 mai.

Ce véhicule était indispensable pour réaliser tous types de travaux.

Madame le Maire indique qu'il devient urgent de se positionner sur l'acquisition d'un véhicule.

Plusieurs offres de vente de véhicule d'occasion ont été consultées, un budget de 30000 euros TTC est à prévoir.

Madame le Maire demande aux membres de la commission travaux de bien vouloir travailler sur ce sujet afin d'acquérir dans les meilleurs délais un véhicule.

Délibération 2023.06.33 : Vidéo surveillance

Madame le Maire informe qu'elle a reçu la société IPS pour la fourniture et pose d'une alarme dans les bâtiments techniques à la suite du cambriolage du 18 mai 2023. Celle-ci a été installée dans l'urgence pour un montant total TTC de 2106.00 euros.

Madame le Maire a également demandé un devis pour la fourniture et pose de caméra de vidéo surveillance pour contrôler le parking, le plan d'eau, et l'accès aux bâtiments techniques.

Pour réaliser cette opération, il est nécessaire de faire réaliser des travaux d'électricité.

Travaux électriques : Ets FOUREZ 2179.96 euros

Vidéo surveillance : IPS 2946.00 euros

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE Les devis de l'entreprise FOUREZ pour un montant total TTC de 2179.96 euros et le devis d'IPS pour un montant total TTC de 2 946.00 euros.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet.

Délibération 2023.06.34 : Validation du POSS - Plan D'Organisation de la Surveillance et des Secours.

Madame le Maire donne lecture au membre du Conseil Municipal le POSS (Plan d'Occupation de la Surveillance et des Secours) qui fait l'objet d'une réactualisation suite à la promulgation du décret 2022-105 du 31 janvier 2022 relatif au matériel de signalisation utilisés pour les baignades ouvertes gratuitement au public, également par l'application de la norme NF S52-014 publiée en mars 2023.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours présenté et annexé à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet.

Délibération 2023.06.35 : Règlement intérieur de la Base de Loisirs – Plan d'eau des Grésilles

Madame le Maire donne lecture du règlement intérieur de la Base de Loisirs.

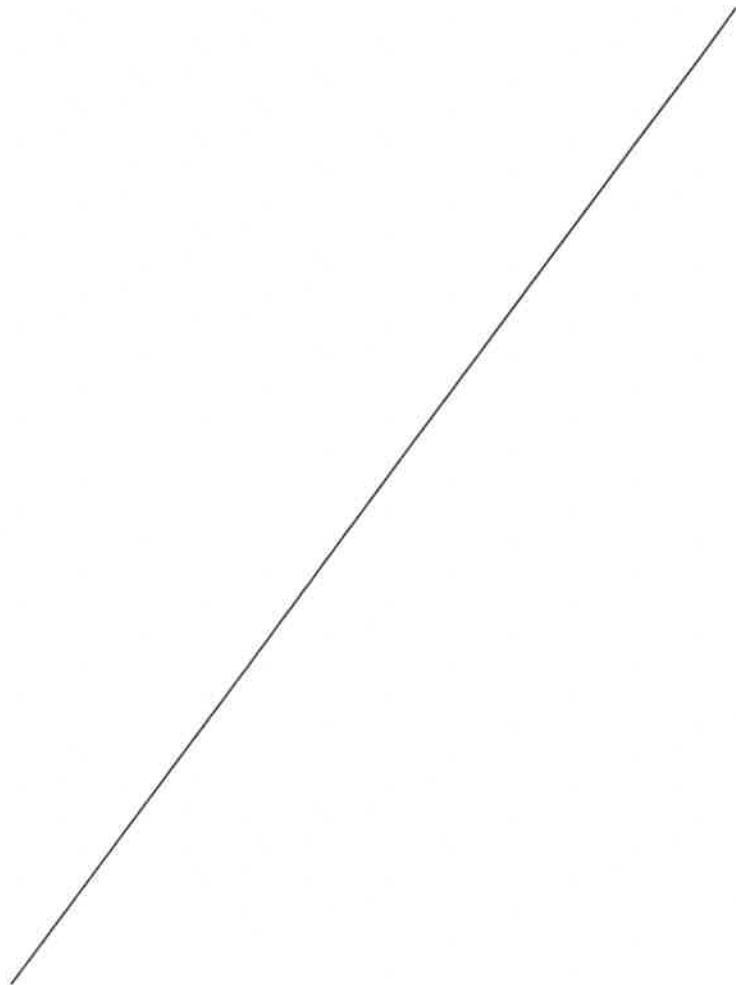
Ce document obligatoire n'existait pas. Celui-ci doit être affiché, il reprend les différentes interdictions faisant l'objet d'arrêtés municipaux en application actuellement dans l'enceinte du Plan d'eau.

Ce document fera l'objet d'un arrêté municipal.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE Le règlement intérieur de la Base de Loisirs.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet.



Délibération 2023.06.36 : Tarification des mises à disposition de matériel et de personnel

Madame le Maire informe qu'elle doit régulièrement effectuer des mises en demeure auprès des administrés afin qu'ils réalisent dans les plus brefs délais des travaux d'entretien de leur espace vert, d'élagage ou autres travaux causant des problématiques sur le domaine public et pouvant engendrer des dégâts ou nuire à la sécurité des usagers.

Lorsque les personnes sont en incapacités de réaliser les travaux demandés, le service technique fait les travaux que la commune peut facturer aux propriétaires.

Madame le Maire souhaite qu'une tarification soit définie pour faciliter la facturation :

Location matériel :

Lorsque la Commune doit louer du matériel spécifique pour effectuer les travaux d'un prestataire, celle-ci facture à l'administré le montant TTC de la location.

Utilisation du matériel communal :

Matériel	Montant TTC /heures en euros
Camion benne 3T5	60
Tracteur	60
Petit matériel espace verts (Débroussailleuse, tondeuse, tronçonneuse, outillages divers...)	50

Mise à disposition du personnel :

	Tarif unitaire	Pour 7 h (1 journée)
Agent technique	60	420
Agent administratif	30	210

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VALIDE Les tarifs de facturation ci-dessus présentés

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet

Délibération 2023.06.37 : Mise à disposition du local sis à l'entrée du Plan d'eau au profit de l' « Origine des sens »

Madame le Maire demande à Madame Carinne EYMARD, conseillère municipale de bien vouloir quitter la salle, celle-ci ne prendra pas part au vote.

Madame le Maire fait part de la demande de Madame EYMARD Carinne, représentante de l'entreprise « L'Origine des sens » sollicitant l'occupation d'un local au plan d'eau du 10/07/2023 au 20/08/2023 pour présenter son activité de bio énergéticienne.

Madame le Maire propose que le local à l'entrée du plan d'eau soit prêté gracieusement à l'entreprise « L'Origine des sens » pour la période ci-dessus définie et demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE Madame EYMARD a utilisé le local comme ci-dessus indiqué.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet

Questions diverses

- **Immeuble frappé de Péril : Rue du Pégase**
Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une habitation fait l'objet d'un arrêté de mise en sécurité d'urgence. Une expertise judiciaire a été ordonnée par le Tribunal administratif de Bordeaux qui révèle la dangerosité et la non exploitation de celle-ci. La propriétaire a été avertie, le logement évacué et une interdiction d'accès prescrite par arrêté municipal affiché ainsi qu'un arrêté réglementant la circulation sur la voie communale.
- **Problématique de vitesse sur la route des Vallons (Voirie)**
Madame le Maire a été interpellée concernant une problématique de vitesse sur la « Route des Vallons ». Madame le Maire, suite à une première demande, a contacté des usagers de cette voie pour rappeler les limitations de vitesse et leur demande de bien vouloir adapter leur conduite.
Madame le Maire a été une nouvelle fois contactée pour ce problème. Les services Voirie de la Communauté de Communes ont été sollicités pour réaliser des contrôles de passage et vitesse afin d'analyser la situation et apporter une réponse aux riverains de la voie « Route des Vallons ».
- **Emploi temporaire : Madame Nathalie ACKER**
Madame ACKER, suite à son stage au mois de mai, a été recruté pour le mois de juin en mission temporaire. Elle effectuera 50 heures afin de répondre au besoin de service.
- **Travaux sur Voirie : Entreprise Pijassou**
Les travaux commandés à l'entreprise PIJASSOU devraient être terminés fin juin.
- **Travaux sur Voirie : Communauté de Communes Périgord Limousin**
Des travaux de réfection de voirie ont été commandés sur les voies « Bost des Trauds » avec la participation du service technique de Nantheuil, « Route des Vallons », « Impasse des Chênes » et « Impasse des Ombrages ».
- **Insultes sur Réseaux Sociaux. Suite à l'Orage du 22 mai 2023**
Madame le Maire fait part à l'assemblée des insultes promulguées « Commune de Merde » sur les réseaux sociaux à l'encontre de la Commune de Nantheuil et par conséquent sur les élus de Nantheuil suite à l'orage du 22 mai 2023 violent ayant engendré des dégâts sur la voie publique (arbres tombés) qui a mobilisé les deux agents du service technique et également des inondations dans des caves et garages.
Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle convoquera la personne responsable de cette publication pour « Rappel à Loi ».
- **Présentation des projets réalisés par l'école d'architecture de Bordeaux**
Madame le Maire a reçu en Mairie accompagné de quelques conseillers les élèves de l'école d'Architecture de Bordeaux pour la présentation de leur projet concernant la Commune de Nantheuil. De magnifiques projets ont été imaginés et développés tel que l'observatoire, le plan d'eau ou l'école. Madame le Maire a proposé à la référente de mettre l'établissement en contact avec l'association du Club d'Astronomie Régulus pour réfléchir à un futur bâtiment.
- **Manifestations estivales de Nantheuil**
Madame le Maire rappelle que l'année 2023 est une année de lancement pour de nouvelles activités sur NANTHEUIL. Après un premier vide grenier le 08 mai 2023 qui s'est bien déroulé avec une forte fréquentation même si quelques aménagements et amélioration pour le stationnement seront à prévoir l'année prochaine, la Commune proposera chaque mercredi matins de juillet et août un marché. Deux marchés gourmands seront organisés, la participation des conseillers municipaux est demandée pour effectuer les grillades.

La journée Babyski aura lieu le samedi 17 juillet 2023, Madame le Maire sera présente sur le site du Plan d'eau avec la présence d'exposants.

Le repas champêtre annuel avec feux d'artifice est maintenu le samedi 22 juillet 2023.

Nouvelle disposition, Monsieur Yannick CHAMINADE, suite à la mise en sommeil du Comité des fêtes, reprend la gestion du prêt de tables et de chaises aux administrés Nantheuillais, toutes demandes de réservation doivent être faites à la mairie ou directement à Yannick CHAMINADE.

Madame le Maire rappelle l'inauguration de l'exposition sur la thématique « Du retour de la Déportation » qui aura lieu le jeudi 08 juin 2023 à 18h30.

La cérémonie du « Pont des Mauroux » aura lieu à Nanthiat le dimanche 09 juillet 2023 à 11 heures.

- **Manifestation de la « Fierté des Champs » du 03 juin 2023**

Madame le Maire informe que la soirée organisée par l'association « Fières des Champs » a eu lieu à la « Polissonne », établissement situé sur la Commune de Saint Paul La Roche. Madame le Maire réitère sa position, malgré la défiance dont elle a été confrontée, de soutien envers la cause portée par l'association.

Par mesure de sécurité et conformément à la législation qui entoure la location de la salle culturelle du Nantholia, la salle n'était pas appropriée pour accueillir le nombre de participants initialement déclaré.

- **Portes ouvertes de l'école de Nantheuil – Inauguration de la fresque**

Le Conseil Municipal est cordialement invité à participer à l'inauguration de la fresque de l'école qui aura lieu le vendredi 16 juin 2023.

La Commune offrira les rafraichissement.

Séance levée à 21 heures 25 minutes